

CONDITIONS GÉNÉRALES VENTE

HemoMAT

1. Champ d'application et validité

- 1.1. Ces conditions générales s'appliquent pour tous Les devis établis par HEMOSTAZ®.
- 1.2. Toute disposition modifiante ou dérogeant aux présentes conditions générales est nulle et non-avenue à moins de figurer dans un document écrit et signé par HEMOSTAZ®.

2. Demande/commande

- 2.1. Les commandes sont passées par le mandataire. Par sa signature le mandataire accepte les conditions (CGV) du présent document.
- 2.2. Si le mandataire reçoit de la part de HEMOSTAZ® des prévisions, celles-ci ne sont données qu'à titre indicatif, sans aucun engagement.
- 2.3. Les demandes/commandes peuvent avoir lieu par le site internet ou par mail.
- 2.4. Le mandataire renseigne et informe HEMOSTAZ® de toutes les informations utiles et importantes, ou que W4Pros Switzerland pense être utiles à l'exécution de la demande.
- 2.5. Une commande/demande est valable uniquement à réception du devis signé par le mandataire à HEMOSTAZ®, par mail ou courrier postal.
- 2.6. La réception d'un devis signé par le mandataire à HEMOSTAZ®, est considéré comme une demande ferme. Le mandataire s'engage alors au paiement des sommes mentionnées sur le devis.
- 2.7. La méthodologie de paiement après acceptation du devis est notifiée sous le présent document au point 4.
- 2.8. Le mandataire accepte par sa signature (obligation de paiement) tout devis signé, envoyé et réceptionné par HEMOSTAZ®.

3. Conditions de paiement

- 3.1. Tout versement se fait exclusivement sur le compte bancaire de HEMOSTAZ®.

3.2. La facture se paie à réception.

- 3.3. Frais supplémentaires en cas de retard de paiement :

| | |
|--------|---------------------|
| + 5% | Par jour de retard. |
| + 25.- | Par frais de rappel |

- 3.4. A la réception de toute commande HEMOSTAZ® peut demander des acomptes de la manière suivante :

| | |
|-------|-------------------------------------|
| + 50% | A la signature |
| + 25% | En milieu de fabrication |
| Solde | Avant enlèvement de la marchandise. |

- 3.5. HEMOSTAZ® peut exiger un paiement total au moment de l'enlèvement. Ou à la commande.
- 3.6. Aucun produit n'est transmis au mandataire avant paiement.

- 3.7. Tout stockage de marchandise, dépendant de la volonté de HEMOSTAZ®. Ou suite a un retard de livraison d'un élément que le mandataire doit fourni, sera facturé par jour à : 70.00 CHF par m3.
- 3.8. Tout désistement de projet par le mandataire une fois l'offre signé, devra être dédommagé, par de 30% de la valeur final.

4. Responsabilités / garanties.

- 6.1 Une garantie de 12 mois sur les travaux fait par HEMOSTAZ®. La garantie se porte sur les objets montés étant selon les conditions du fabricant.

5. Droit applicable, for

- 5.1. Le contrat est soumis au droit suisse.
- 5.2. Le for est au siège de HEMOSTAZ® à 1052 Le Mont sur Lausanne
- 5.3. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différents qui naîtraient entre elles concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du transport.
- 5.4. A défaut de parvenir à une solution amiable, les parties font attribution de compétence aux tribunaux ordinaires de Lausanne.